

HEMOSTAZ - TESTS RAPIDES ANTIGÉNIQUES ET PCR

Type de test	Prix	Conditions	Résultat	Validité
Test rapide antigénique nasopharyngé (avec Certificat COVID)	Uniquement sur rendez-vous 30.– 25.– étudiant-e ou membre MAD	<ul style="list-style-type: none"> Vous n'avez pas de symptôme et avez plus de 16 ans 	Négatif <ul style="list-style-type: none"> Obtention du Certificat COVID avec QR Code dans l'app « COVID Certificate » SMS avec le résultat 	24h
			Positif <ul style="list-style-type: none"> Uniquement un SMS avec le résultat 	–
Test rapide antigénique nasopharyngé (avec Certificat COVID)	Uniquement sur rendez-vous Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> Vous avez moins de 16 ans Vous ne pouvez pas vous faire vacciner pour des raisons médicales > présentez une attestation médicale Vous avez déjà reçu une première dose d'un vaccin reconnu en Suisse et attendez de recevoir la seconde > présentez votre attestation de vaccination de la 1^{re} injection Vous avez été vacciné avec le vaccin de Janssen et devez attendre 22 jours avant d'obtenir le certificat COVID Vous êtes domicilié à l'étranger et travaillez ou suivez une formation en Suisse, avec obligation à l'entrée dans votre pays de domicile de présenter un résultat négatif > présentez une attestation de l'employeur ou de l'établissement de formation Vous êtes domicilié en Suisse et travaillez ou suivez une formation à l'étranger, avec obligation à l'entrée dans le pays étranger de présenter un résultat négatif > présentez une attestation de l'employeur ou de l'établissement de formation 	Négatif <ul style="list-style-type: none"> Obtention du Certificat COVID avec QR Code dans l'app « COVID Certificate » SMS avec le résultat 	24h
			Positif <ul style="list-style-type: none"> Uniquement un SMS avec le résultat 	–
Test rapide antigénique nasopharyngé (sans Certificat COVID)	Uniquement sur rendez-vous Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> Vous avez des symptômes Vous allez rendre visite à une personne dans un établissement de santé Vous êtes une personne-contact qui est en quarantaine > sur ordre du médecin cantonal Vous souhaitez mettre fin à une quarantaine-contact en vertu de l'art. 8 de l'ordonnance COVID-19 du 19 juin 2020 > sur ordre du médecin cantonal Vous avez reçu une notification de l'application SwissCovid > sur ordre du médecin cantonal 	Négatif ou positif <ul style="list-style-type: none"> Uniquement un SMS avec le résultat 	–
Test PCR (avec Certificat COVID)	Uniquement sur rendez-vous 150.–	<ul style="list-style-type: none"> Vous n'avez pas de symptôme Vous avez moins ou plus de 16 ans Vous ne pouvez pas vous faire vacciner pour des raisons médicales > présentez une attestation médicale Vous allez rendre visite à une personne dans un établissement de santé Vous avez déjà reçu une première dose d'un vaccin reconnu en Suisse et attendez de recevoir la seconde > présentez votre attestation de vaccination de la 1^{re} injection 	Négatif <ul style="list-style-type: none"> Obtention du Certificat COVID avec QR Code dans l'app « COVID Certificate » SMS avec le résultat 	72h
			Positif <ul style="list-style-type: none"> Uniquement un SMS avec le résultat 	–
Test PCR (avec Certificat COVID)	Uniquement sur rendez-vous Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> Vous êtes domicilié à l'étranger et travaillez ou suivez une formation en Suisse, avec obligation à l'entrée dans votre pays de domicile de présenter un résultat négatif > présentez une attestation de l'employeur ou de l'établissement de formation Vous êtes domicilié en Suisse et travaillez ou suivez une formation à l'étranger, avec obligation à l'entrée dans le pays étranger de présenter un résultat négatif > présentez une attestation de l'employeur ou de l'établissement de formation 	Négatif <ul style="list-style-type: none"> Obtention du Certificat COVID avec QR Code dans l'app « COVID Certificate » SMS avec le résultat 	72h
			Positif <ul style="list-style-type: none"> Uniquement un SMS avec le résultat 	–
Test PCR (sans Certificat COVID)	Uniquement sur rendez-vous Gratuit	<ul style="list-style-type: none"> Vous avez des symptômes Vous êtes une personne-contact qui est en quarantaine > sur ordre du médecin cantonal Vous souhaitez mettre fin à une quarantaine-contact en vertu de l'art. 8 de l'ordonnance COVID-19 du 19 juin 2020 > sur ordre du médecin cantonal Vous avez reçu une notification de l'application SwissCovid > sur ordre du médecin cantonal Vous avez fait un test rapide antigénique ou autotest et le résultat s'est avéré positif 	Négatif ou positif <ul style="list-style-type: none"> Uniquement un SMS avec le résultat 	–

*vous avez 6 semaines pour faire la seconde dose, passé ce délai le test sera payant